



# Communiqué de presse

Hors séance boursière - Information réglementée\*

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ OU PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE OU AU JAPON OU DANS LEURS TERRITOIRES OU À DES PERSONNES AMÉRICAINES, AUSTRALIENNES OU JAPONAISES (OU POUR LEUR COMPTE OU LEUR PROFIT) OU AUTREMENT QU'À DES PERSONNES AUXQUELLES IL PEUT ÊTRE LÉGALEMENT DISTRIBUÉ.

L'ANNONCE D'UNE ÉVENTUELLE TRANSACTION ADDITIONNELLE TIER 1 N'EST FAITE QU'À TITRE INFORMATIF ET NE CONSTITUE PAS NI NE FAIT PARTIE D'UNE INVITATION D'OFFRE DE VENTE OU D'ÉMISSION, NI UNE SOLLICITATION D'UNE OFFRE D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION DE TITRES DE KBC GROUPE SA. LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE DIFFUSÉES, PUBLIÉES OU DISTRIBUÉES DANS TOUTE JURIDICTION OÙ IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER CETTE ANNONCE (OU À TOUTE PERSONNE S'Y TROUVANT OU Y RÉSIDANT). VEUILLEZ CONSULTER LA NOTICE IMPORTANTE FIGURANT À LA FIN DE CETTE ANNONCE.

Bruxelles, le 27 février 2019

## **KBC a placé avec succès un instrument additionnel Tier 1 pour un montant de 500 millions d'euros.**

**KBC Groupe SA ('KBC') a placé hier des titres additionnels Tier 1 (AT1) non dilutifs (les 'Titres') pour un montant de 500 millions d'euros. L'émission a remporté un franc succès et a été sursouscrite 4 fois.**

**Johan Thijs, CEO de KBC Groupe**, a commenté la transaction en ces termes: *'Nous analysons constamment la structure de notre capital et l'encours de notre portefeuille de titres en fonction des conditions de marché. L'émission des Titres nous permet de maintenir une structure de capital optimale et d'étayer nos excellents ratios de solvabilité. L'émission d'un instrument additionnel Tier 1 conforme à la norme CRD IV libellé en euro et ayant la taille d'une émission de référence a suscité un vif intérêt et a été sursouscrite 4 fois. Le succès de l'opération souligne la confiance du marché dans la solidité de la situation financière et du modèle économique de KBC.'*

KBC est l'un des établissements financiers les mieux capitalisés et les mieux positionnés d'Europe. Le ratio de capitaux propres de KBC selon le compromis danois s'élevait à 16% à pleine charge à fin 2018, dépassant largement l'exigence de capital minimal de 10,70% fixée par les autorités de régulation compétentes pour 2019.

L'instrument AT1 est un emprunt perpétuel de 5 ans non rachetable, avec une réduction de valeur temporaire à un ratio CET1 de 5,125% et un coupon initial de 4,75% par an, payable chaque semestre.

Les instruments ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels en Europe et en Asie.

Les Titres ont été proposés en coupures minimales de 200.000 euros et devraient bénéficier d'une note 'BB+' chez Standard & Poor's ("S&P") et 'Ba1' chez Moody's. Les Titres devraient être émis le 5 mars 2019. Une demande de cotation des Titres sur Euronext Bruxelles sera introduite.

Bank of America Merrill Lynch, BNP Paribas, Credit Suisse, Goldman Sachs International, J.P. Morgan et KBC Bank ont été mandatés comme Joint Bookrunners et Joint Lead Managers pour cette transaction.

## Disclaimer

L'annonce d'une éventuelle transaction additionnelle Tier 1 ne constitue pas une offre de titres pour la vente aux États-Unis (ou à des 'US persons'). Les Titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du 'United States Securities Act de 1933', tel que modifié (le 'Securities Act') ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis ou de toute autre juridiction et les Titres ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des 'US persons', sauf dans le cadre d'une exemption ou d'une opération non soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act et des lois d'un État ou d'une juridiction locale applicables en matière de valeurs mobilières. L'annonce d'une éventuelle transaction additionnelle Tier 1 est distribuée et adressée uniquement à (i) des personnes se trouvant en dehors du Royaume-Uni, ou à (ii) des personnes se trouvant au Royaume-Uni (a) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du 'Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005' ou (b), autrement, à qui cette annonce peut être légalement distribuée. Par ailleurs, cette annonce ne s'adresse pas à toute personne (i) qui est client de détail (comme défini dans la Directive 2014/65/EU du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la Directive 2002/92/CE et la Directive 2011/61/CE (refonte) ("MiFID II")) ou (ii) en Belgique à tout 'consommateur' au sens du Code belge de droit économique, daté du 28 février 2013, tel que modifié de temps à autre (le 'Code belge de droit économique'). L'annonce d'une éventuelle transaction additionnelle Tier 1 ne constitue pas une offre de Titres au public au Canada. Aucun prospectus autorisant la vente des Titres au Canada n'a été approuvé par un organisme de contrôle ou une autorité de réglementation au Canada et les Titres ne peuvent être proposés ou vendus au Canada ou à des résidents canadiens, sauf aux termes d'une dispense des exigences de prospectus ou autrement qu'en conformité à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens. L'annonce d'une éventuelle transaction additionnelle Tier 1 ne s'adresse qu'aux personnes qui sont des investisseurs qualifiés et des clients autorisés et ne devrait pas être distribuée ou appliquée à d'autres personnes.

***MiFID II professionals/ECPs-only / No PRIIPs KID / FCA PI restriction – Le marché cible du producteur (gouvernance des produits MIFID II) se compose uniquement de contreparties et clients professionnels éligibles (tous canaux de distribution). Aucun document d'informations clés PRIIPs (KID) n'a été préparé en raison de l'indisponibilité pour les clients de détail dans l'EEE.***

## Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Kurt De Baenst, Directeur Investor Relations, KBC Groupe  
Tél. +32 2 429 35 73 - E-mail: [kurt.debaenst@kbc.be](mailto:kurt.debaenst@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Corporate Communication / Porte-parole KBC Groupe  
Tél. +32 2 429 85 45 - E-mail: [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

---

\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service presse  
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé  
E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

Vous pouvez rester au courant de nos solutions innovantes sur [le site](#).

Vérifiez [ici](#) l'authenticité de ce document